

La féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre en Belgique francophone. État des lieux dans un corpus de presse

Anne Dister

Cental et Centre de recherche VALIBEL – UCL

Louvain-la-Neuve – Belgique

dister@tedm.ucl.ac.be

Résumé

En 1993, suivant en cela d'autres pays francophones, le Conseil de la Communauté française de Belgique adopte un décret visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade et titre. Les règles de féminisation, proposées par le Conseil supérieur de la langue française (de Belgique), doivent être appliquées dans tous les textes administratifs ainsi que dans toutes les publications qui émanent d'institutions et d'associations subventionnées par la Communauté française.

Dans cet article, nous analyserons certains noms de profession dans la presse, sur base d'un corpus de 6 millions de mots issus des quatre derniers mois de l'année 2001 du journal belge *Le Soir*. En nous centrant particulièrement sur certaines formes, sélectionnées parce qu'emblématiques des réticences à la féminisation, nous verrons où en est la Belgique francophone dans la reconnaissance, à travers les pratiques linguistiques, des femmes au travail.

Mots-clés : féminisation, nom de métier, nom générique, nom spécifique, référent, politique linguistique, Communauté française de Belgique, linguistique de corpus.

1. La féminisation en Belgique francophone

Le 21 juin 1993, le Conseil de la Communauté française de Belgique adopte un décret visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade et titre. L'article 1^{er} du décret précise que les règles de féminisation devront être appliquées dans tous les textes administratifs ainsi que dans toutes les publications qui émanent d'institutions et d'associations subventionnées par la Communauté française.

Le 5 juillet 1993, sous la houlette de son président Jean-Marie Klinkenberg, le Conseil supérieur de la langue française, l'organe consultatif chargé de conseiller le ministre ayant la langue dans ses attributions, rend son avis ; le 13 décembre 1993, le Gouvernement de la Communauté française prend un arrêté définissant les règles de féminisation, arrêté d'application qui suit les recommandations du Conseil supérieur de la langue française.

Ainsi, après le Québec, pionnier en la matière pour la francophonie (la *Gazette officielle* donne des recommandations aux administrations dès 1979), la France en 1986 (avec la circulaire Roudy qui, il est vrai, ne sera jamais appliquée) et la Suisse (le canton de Genève adopte une loi dès 1988, qui préconise l'utilisation des formes féminisées dans l'administration), la Belgique francophone se dote d'un décret en ce qui concerne l'utilisation,

dans les textes de ses administrations et de ses institutions, de formes féminisées pour désigner les femmes au travail.

2. Pourquoi une intervention de l'État en matière de langue ?

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, moment où elles obtiennent le droit de vote, les femmes exercent des professions de plus en plus variées et accèdent à des postes à responsabilités ou à des fonctions dites prestigieuses. Or, cette présence grandissante des femmes dans le monde du travail, à tous ses échelons, ne se reflète pas dans les termes qui les désignent : on dit d'une femme qu'elle est *chirurgien*, *chercheur*, *ambassadeur* ou encore *huissier de justice*. Les femmes sont maintenant partout, mais le nom de leur profession reste au masculin. Comme le rappelle Marie-Louise Moreau (1999), « Au moyen âge, à la Renaissance, à l'époque classique, au 18^e, au 19^e, les francophones ont systématiquement utilisé des termes au féminin pour désigner les femmes », et de rappeler les *drapières*, *tisserandes*, *abbesses* ou encore la *régente* Marie de Médicis.

Se pose alors la question suivante : pourquoi une telle réticence, aujourd'hui, à parler de *la chirurgienne*, de *la chercheuse*, de *l'ambadrice* ou de *la huissière de justice* lorsque l'on a affaire à des femmes ? Et pourquoi cette réticence se rencontre-t-elle bien souvent chez les femmes elles-mêmes, qui répugnent à utiliser la forme féminine et préfèrent le masculin ? Tout se passe comme si, pour être l'équivalent des hommes, ces femmes qui accèdent à des postes de prestige devaient recevoir le même titre que les hommes, sans distinction morphologique. Tout le monde trouve banal de dire *une secrétaire*, mais lorsqu'elle accède à un poste important à l'Académie française, Hélène Carrère d'Encausse exige de se faire appeler *Madame le secrétaire perpétuel*. Lorsque la fonction est prestigieuse, elle devrait être déclinée au masculin. Perdra-t-elle (la fonction, et la femme qui l'occupe) de son prestige au féminin ?

D'autre part, certains noms de professions considérées comme non prestigieuses montrent également des réticences à la féminisation. Des arguments qui relèvent plus de la psycholinguistique que de la sociolinguistique entrent en jeu : certaines formes seraient vulgaires (*sauteuse*, *entraîneuse*, etc.), d'autres, peu élégantes, voire barbares, sonneraient terriblement mal (*écrivaine*, *rapporteuse*), d'autres encore seraient grandement ambiguës (c'est le cas de la fameuse *cafetière* sur laquelle l'attention des détracteurs du décret s'est focalisée).

La volonté déclarée des auteurs du décret était d'assurer la visibilité des femmes à travers la langue. En effet, l'utilisation d'une seule forme, au masculin, pour désigner les hommes et les femmes dans l'exercice de leur profession occulte la place qu'occupent aujourd'hui les femmes dans le monde du travail.

Les détracteurs à la féminisation ont avancé divers arguments¹, dont notamment la fonction de neutre du masculin. Le masculin serait le genre non marqué tandis que le féminin serait le genre marqué. Le masculin servirait donc aussi bien à désigner l'homme que la femme. Or, on sait à quel point « dans nos usages et nos représentations, le genre masculin est associé au trait mâle » (Houdebine, 1987 : 19). L'anecdote célèbre du chirurgien qui ne peut opérer son fils, blessé lors d'un accident de voiture dans lequel son père a trouvé la mort, est révélatrice à cet égard. Qui pense d'emblée que ce chirurgien est une femme, la mère de l'enfant ?

¹ « La typologie des attaques mérite d'être signalée tant elle est pauvre : politique, sexiste, prescriptive. » (Houdebine, 1987)

Ce qui n'est pas nommé publiquement n'existe pas socialement. D'où la nécessité d'une politique de la langue qui rende visible la place des femmes dans notre société.

3. Le corpus

Notre corpus est constitué de quatre mois d'articles du journal *Le Soir* (dernier trimestre de 2001)². Ce corpus, de 37 mégas, comprend près de 6 millions de mots³.

Nous avons contacté la rédaction du *Soir* afin de savoir si des consignes avaient été données aux journalistes en ce qui concerne la féminisation des noms de profession. Le chef de la qualité du journal nous a dit que certains journalistes étaient plus sensibilisés que d'autres au problème, mais que le libre-arbitre était laissé à chacun. « Mais on essaie d'écrire *la* ministre ou encore l'*auteure* avec un *e* ». Nous verrons concrètement, à travers certains exemples, ce qu'il en est.

4. La méthodologie

Notre objectif, dans cet article, est d'observer les pratiques effectives dans la presse écrite en ce qui concerne l'utilisation de formes féminisées de noms de profession pour désigner des femmes⁴.

Nous avons décidé de nous pencher plus particulièrement sur certaines formes réputées rétives à la féminisation : « de nombreuses formes masculines résistent à la féminisation, soit pour des raisons morphologiques, soit par le seul poids des traditions » (Muller, 1994). Comme le rappelle Marie-Josèphe Mathieu (1999), des réticences existent, qui concernent trois grandes classes de professions : « les activités valorisées symboliquement et financièrement, celles qui sont naturelles et/ou physiques et celles dont le féminin implique une connotation sexuelle (...) ».

Notre méthodologie⁵ est la suivante : pour les noms de profession que nous avons décidé d'analyser, nous avons extrait systématiquement de notre corpus toutes les occurrences au masculin singulier, au féminin singulier et au féminin pluriel. Nous avons d'emblée écarté les formes au masculin pluriel qui 1) soit réfèrent à l'ensemble des personnes qui exercent la profession, sans distinction de sexe, 2) soit réfèrent à des hommes et des femmes en

² *Le Soir* est, avec *La Libre Belgique*, le quotidien francophone le plus important de Belgique. Il est tiré à plus de 150.000 exemplaires (on estime le nombre de lecteurs à plus d'un demi-million, sans compter la consultation maintenant possible sur internet). Nous avons constitué notre corpus à partir du CD-Rom qui rassemble les articles de fond d'une année, en l'occurrence le dernier trimestre de l'année 2001 (il s'agit du dernier CD disponible au moment de l'écriture de cet article). Ne sont pas repris dans ce CD-Rom, notamment, les encarts publicitaires ou encore les avis nécrologiques. Ces derniers en manquent pourtant pas d'intérêt pour le sujet qui nous occupe ici.

³ Il aurait été intéressant de faire une comparaison des pratiques avant et après le décret, mais les archives du *Soir* ne sont pas disponibles avant la date d'application du décret (1^{er} janvier 1994). Pour une comparaison avant/après en France, voir Fujimura (à paraître).

⁴ Pour une étude plus ancienne dans la presse, on se reportera à Boel (1976).

⁵ Nous nous distinguons donc de Itsuko Fujimura qui, dans une étude à paraître sur le même sujet, reprend exclusivement les noms de profession dans le contexte proche d'un prénom de femme. Nous avons ici systématisé la recherche à toutes les occurrences.

particulier, mais « le masculin l'emporte sur le féminin ». Parmi les formes au masculin singulier, nous avons alors regardé le contexte afin d'isoler les quatre cas de figure suivants :

1. l'emploi de la forme est dit spécifique et le référent est un homme ;
2. l'emploi de la forme est dit spécifique et le référent est une femme : dans ce cas, nous aurions attendu la forme féminisée ;
3. ni le contexte ni nos connaissances du monde ne nous permettent de trancher, mais l'occurrence réfère à un individu en particulier (emploi spécifique) ;
4. l'emploi du terme masculin est un emploi générique.

5. Classes de professions

À travers certains exemples concrets, nous allons voir les pratiques en ce qui concerne les professions dont le féminin aurait un caractère sexuel, celles dont le féminin relève d'une « féminisation conjugale » ainsi que les professions dites prestigieuses (domaine de la justice, de la politique ou encore du monde de l'armée).

5.1. Professions à connotation grivoise

Parmi les professions dont le féminin aurait une connotation grivoise, nous avons sélectionné les formes *sauteur/sauteuse*, *coureur/coureuse* et *entraîneur/entraîneuse*.

Pour le souple *sauteur/sauteuse*, nous recueillons seulement 4 occurrences dans le corpus : 3 réfèrent à des femmes et utilisent la forme féminisée *sauteuse* (2 fois *sauteuse en longueur* et une fois *sauteuse* seule), et le seul *sauteur* réfère bien à un homme.

En ce qui concerne *coureur*, la répartition est la suivante :

	Emploi particulier	Emploi générique
coureur	77	18
coureuse	2	/

Tous les emplois particuliers de la forme masculine correspondent bien à des référents hommes⁶. Ici aussi, les 2 seules fois où l'on désigne une femme (une fois *coureuse* seule, l'autre fois *coureuse de demi-fond*), la forme au féminin est utilisée.

Notons par ailleurs que nous rencontrons également le mot dans son sens péjoratif, au masculin (4 fois) comme au féminin (2 fois) :

L'oncle **Luden**, c'est le coureur de jupons invétéré. (Alain Delaunois, 12 déc. 2001, p. 6)

Jadis, dans nos régions, on disait d'une femme négligente ou **coureuse** que c'était une « bizouye ». (Éric Meuwissen, 8 octobre 2001, p. 15)

Pour *entraîneur*, nous avons 1033 occurrences, qui soit réfèrent à des hommes, soit sont utilisées dans des emplois génériques. Aucune forme féminine *entraîneuse*⁷, et aucun référent femme. Ceci s'explique sans doute par le fait que la grande majorité des occurrences relèvent du monde du football.

⁶ Cette écrasante majorité s'explique par les nombreux articles traitant de cyclisme et de formule 1.

⁷ Ni d'ailleurs de forme *entraîneuse* ou *entraîneuses* en orthographe réformée.

Pour les formes choisies ici, on constate que l'éventuelle connotation grivoise avancée par les détracteurs du décret n'empêche pas leur utilisation. Nous verrons en 5.3.2. ce qu'il en est de *députée*.

5.2. Le féminin « conjugal »

Parmi les arguments mis en avant par les opposants du décret, on trouve l'argument historico-linguistique du « féminin conjugal » : certains grades ou fonctions au féminin seraient classiquement réservés à nommer l'épouse de l'homme qui occupe la fonction. *Pharmacienne* et *ambassadrice* en sont les exemples classiques : la pharmacienne est la femme du pharmacien et madame l'ambassadrice est la femme de l'ambassadeur. Voyons comment ces termes sont utilisés dans notre corpus.

	Emploi particulier	Emploi particulier indéterminé	Emploi générique
pharmacien	8	9	8
pharmacienne	3	/	/

Les emplois spécifiques de *pharmacien* correspondent tous à des hommes ; les 3 référents qui sont des femmes sont tous désignés par le terme *pharmacienne*. Par ailleurs, en étendant notre recherche à l'ensemble de l'année 2001 du journal, nous obtenons 13 occurrences de *pharmacienne* qui correspondent toutes à des femmes qui exercent la profession de pharmacienne.

En ce qui concerne le couple *ambassadeur/ambassadrice*, nous n'avons là non plus aucune *ambassadrice* « femme de » ; par ailleurs, aucune *ambassadrice* n'exerce de fonction diplomatique. Les 13 occurrences de *ambassadrice* apparaissent dans le sens « femme chargée d'une mission » : 2 *ambassadrice de charme*, une *ambassadrice des droits de l'homme* ou encore une *ambassadrice du fado*. Notons que ce sens n'est pas inexistant pour les référents hommes : il apparaît 11 fois sur les 166 occurrences de *ambassadeur* : Pelé est *ambassadeur de l'Unicef*, Joël Smet *ambassadeur du Festival du conte de Chiny*, et Olivier Theyskens est *un excellent ambassadeur du stylisme bruxellois*.

Notons une occurrence de *ambassadeur* qui aurait pu être féminisée, même si le référent n'est pas à proprement parler un humain :

C'est dans ce contexte que l'organisation d'Europalia a choisi la Pologne comme nouvel ambassadeur culturel. (Laurent Ancion, 3 octobre 2001, p. 5)

En ce qui concerne la forme *colonelle*, la seule occurrence de *colonelle* recueillie dans le corpus atteste cet emploi d'un titre accordé en tant que « femme de » :

La veuve respectable du colonel Ravaska coule des jours paisibles dans une charmante maisonnette sise dans la verdure, non loin d'Helsinki. (...) Le drame a beau être au programme, Arto Paasilinna s'arrange pour faire tourner le vent à l'avantage de son héroïne. Madame **la colonelle Ravaska** n'a pas dit son dernier mot... (Pascale Haubruge, 12 octobre 2001, p. 34)

Notons qu'aucune des 78 occurrences de *colonel* du corpus ne réfère à une femme.

5.3. Professions prestigieuses

Parmi les professions dites de prestige exercée par des femmes, nous avons choisi d'analyser systématiquement certains termes qui relèvent de différents domaines :

5.3.1. Les sciences et la médecine

Docteur est une forme particulièrement intéressante. Les 199 occurrences de *docteur* se répartissent comme suit :

	Référent femme	Référent homme spécifique	Référent indéterminé	Emploi générique
docteur	16	160	13	10
doctoresse	13	/	/	/

Seules 16 occurrences réfèrent à des femmes, soit 10 fois moins que celles qui dénotent un référent homme. Si nous analysons de plus près ces occurrences dont les référents sont des femmes, nous obtenons la répartition suivante :

- 2 occurrences sont accompagnées de la marque morphologique du féminin, à travers l'utilisation du déterminant *la* :

Je n'ai pas un esprit systématique, confie **la docteur** en biologie. (Raphael Duboisdenghien, 17 octobre 2001, p. 23)

- 8 occurrences sont sans marque morphologique :

Docteur en psychologie à l'UCL, Emmanuelle Zech porte un regard nuancé sur l'émergence de ce phénomène. (Karl Maréchal, 7 septembre 2001, p. 11)

- 6 occurrences sont accompagnées de la marque morphologique du masculin :

Elle dépiste et traite précocement « l'amblyopie fonctionnelle », complète le docteur Marie-Christine Mauroy, conseillère pédiatre et responsable de la banque de données médico-sociales à l'ONE. (Thierry Vanderhaege, 14 décembre 2001, p. 19)

Dans cet exemple, on remarque que le journaliste féminise la profession de *conseillère pédiatre* pour le même référent dénoté, 4 mots plus tôt, par le masculin *le médecin*. Nous reviendrons dans la section 7 sur les pratiques variationnistes de ce type chez les journalistes.

Par ailleurs, nous avons aussi 13 occurrences de *doctoresse*, forme réputée plus « difficile »⁸. Dans tous ses emplois, *doctoresse* est utilisé dans le sens « docteur en médecine » et non personne porteuse d'un doctorat (en droit, en chimie, etc.). Notons que nous n'avons aucune occurrence de *docteure*.

Sur les 474 occurrences de la forme *médecin*, très proche sémantiquement, seules 5% réfèrent clairement à des femmes (24 occurrences). Comme pour *docteur*, on trouve soit des marques morphologiques du masculin (*le médecin*), soit des marques morphologique du féminin (*la médecin, une médecin, la jeune médecin*), mais le plus intéressant est sans doute les 9 attestations de la locution *femme médecin* (Voir la section 6).

⁸ Dans ses recommandations, le Conseil de la langue laisse le choix entre *une docteur* et *une doctoresse*.

La forme *chirurgien* est employée 47 fois, pour une seule occurrence de *chirurgienne*. Alors que les occurrences de *chirurgien* se répartissent entre emplois spécifiques (26), génériques (13) ou indéterminés (8), aucun ne réfère à une femme.

En ce qui concerne le couple *chercheur/chercheuse*, 17 occurrences réfèrent à des femmes : 12 sous la forme *chercheuse* et 5 (sur les 129) sous *chercheur*. Le plus étonnant est que ces 5 attestations au masculin apparaissent toutes dans le contexte immédiat d'un prénom féminin, comme le montre la concordance suivante. Cette présence d'un prénom féminin aurait pu encourager l'utilisation d'une forme féminisée, ce qui n'est clairement pas le cas :

- (1) Par Marie-Cécile Bruwier, docteur en égyptologie, [chercheur](#) qualifié au Musée royal de
- (2) de sceptiques, enchaîne Marianne Poumay, [chercheur](#) attaché au Labset, la cellule en
- (3) sant nos cinq sens , confie Françoise Decortis, [chercheur](#) du FNRS attachée à l'U.Lg.
- (4) le 7 février, t pas moins absent. {S} Pour Anne Wayenberg, [chercheur](#) à l'Institut européen
- (5) les bonnes questions" {S} Hilde {S} 24 ans, [chercheur](#) {S} Je sympathise avec Attac sans en

Dans les deux premiers exemples, on remarque également les épithètes au masculin : *chercheur qualifié* ou *chercheur attaché*, alors que dans l'exemple (3) l'épithète porte la marque morphologique du féminin : *chercheur attachée*. Cette tournure marque un stade intermédiaire dans lequel le journaliste utilise une séquence mixte, sorte de tâtonnement vers une féminisation pas tout à fait accomplie.

Notons que nous n'avons pas trouvé, en étendant la recherche à la totalité de l'année 2001, la forme québécoise *chercheure(s)*.

5.3.2. La politique

La forme *gouverneur* apparaît 171 fois dans notre corpus. Aucun emploi ne réfère à une femme. Par contre, en étendant la recherche à l'ensemble de l'année 2001, nous obtenons les résultats suivants : 9 fois la suite *la gouverneur* (seul le déterminant marque le féminin) et 5 fois la forme féminisée *gouverneure* (le féminin est marqué dans la morphologie du lexème par un -e final). Celle-ci est d'autant plus surprenante quand on compare avec l'absence de *chercheure* (cf. ci-dessus).

la gouverneur	9
gouverneure	5

Le gouverneur de Floride aime sa femme, la **gouverneure** du Massachusetts vient d'accoucher de jumeaux et le ministre de la Justice prie tous les matins. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes américain? Si peu... (Nathalie Mattheiem, 22 mai 2001, p. 1)

Autre terme du domaine politique : *député*. Celui-ci apparaît 353 fois dans le corpus, contre 50 fois pour la forme féminisée *députée(s)*. Seul une forme masculine *député* réfère à une femme dans :

Nous voulons une garantie supplémentaire, une garantie politique sur la simultanéité, a dit **la député** PS Karin Lalieux. (Philippe de Boeck, 3 octobre 2001, p. 3)

Si la forme est ici celle du masculin, elle est néanmoins accompagnée du déterminant féminin *la*. Cette tournure semble relativement bizarre, et sa seule apparition dans le corpus nous inciterait à penser qu'il s'agit d'une coquille.

En ce qui concerne le couple du français de Belgique *échevin/échevine*⁹, la répartition dans le corpus est la suivante :

	Référent femme	Référent homme spécifique	Référent indéterminé	Emploi générique
échevin	6	372	103	23
échevine	118	/	/	/

A l'exception de 6 cas, les femmes qui possèdent ce titre sont nommées par la forme féminisée (dans 95,2 % des cas). De plus, les attestations référant à des femmes représentent 1/4 des référents spécifiques.

5.3.3. *La justice et le droit*

De la même manière que pour *gouverneur*, aucun des 55 emplois de *huissier* ne dénote un référent de sexe féminin. En 2001 dans *Le Soir*, 2 occurrences de *huissière* apparaissent dans un emploi métalinguistique : en fait, dans un article qui expose les règles de féminisation des noms de profession :

MODE D'EMPLOI Une camelot, une artisane, **une huissière**, une échevine... [TITRE] (...)

Noms terminés au masculin par une consonne. La règle générale d'adjonction du « e » final s'applique. Une avocate, une artisane, une échevine. Avec parfois un redoublement de la consonne (une contractuelle, une pharmacienne) ou l'apparition d'un accent grave (une **huissière**, une préfète). (Nathalie Salengros, 31 mars 2001, p. 46)

En ce qui concerne *procureur*, la répartition est la suivante :

	Référent femme	Référent homme spécifique	Référent indéterminé	Emploi générique
procureur	22	115	46	33

Sur les 137 emplois spécifiques du corpus, 22 dénotent une femme (soit 16 %). Ces 22 items se répartissent comme suit :

- 7 occurrences sont accompagnées des marques morphologiques du féminin : *la procureur*, *la procureur générale* ;
- 4 occurrences sont sans marque morphologique : le mot est en incise ;
- 11 occurrences sont accompagnées de marques morphologiques du masculin : *le procureur*, *le bureau du procureur*. Parmi ces occurrences, on relève des incohérences de reprise anaphorique, comme dans l'exemple suivant :

Lotfi Raissi, 27 ans, *était plus particulièrement lié à celui qui pilotait l'avion qui s'est écrasé sur le Pentagone*, a affirmé vendredi **le procureur Arvinda Sambir** devant le tribunal de Bow Street. **Elle** a précisé qu'il pourrait être inculpé *de conspiration en vue de commettre des meurtres*. (AFP, 29 septembre 2001, p. 6)

Ce genre d'incohérence n'est pas rare, comme le montre l'extrait suivant :

⁹ L'échevin est l'adjoint au bourgmestre (maire).

Ecrivain, producteur de cinéma, compagne de Bill Kitteredge, **elle** est aussi la **mère** de deux grands gaillards qui viennent de se lancer dans le cinéma indépendant et présentent leur premier film au Sundance Festival fondé par Robert Redford. (Jean-Marie Wynants, 26 décembre 2001)

Notons que nous n'avons aucune attestation de *procureure(s)*, même en étendant la recherche à l'ensemble de l'année 2001 du journal.

Toujours dans le domaine juridique, nous obtenons pour la paire *substitut/substitute*, les résultats suivants :

	Référent femme	Référent homme spécifique	Référent indéterminé
substitut	11	38	5
substitute	13	/	/

Ainsi, 11 occurrences parmi celles dont le référent est déterminé (49) dénotent des femmes, soit dans 22,5 % des cas.

Avec les occurrences de *substitute*, on obtient 38,7 % de référents qui sont des femmes parmi les emplois à référent spécifique identifié (24 emplois sur 62). C'est, parmi les termes choisis pour cette enquête, la fonction dans laquelle les femmes sont proportionnellement les plus nombreuses.

5.3.4. L'armée

Pour le vocabulaire de l'armée, outre *colonel* (cf. 5.2.) nous avons retenu les termes suivants :

- *lieutenant* : le mot ne dénote aucun référent féminin ; la forme *lieutenante* est absente du corpus (même en l'étendant à l'ensemble de l'année 2001) ;
- *sergent* : sur les 70 occurrences du corpus, une seule réfère à une femme (il s'agit de la poupée Barbie), avec la forme masculine *sergent*.

Icône immuable, Barbie connaît une certaine forme d'évolution. Elle entre dans la vie comme top, entame les années 80 sur des rollers en chantant du country, puis virage. Elle se met à exercer d'authentiques métiers de mecs. Une année, au hasard, 1992: **sergent** dans le Corps des Marines, docteur, candidate aux présidentielles. Pire, 1995: la voilà maître-nageur, pompier... Physiquement, la blonde subit un relooking tous les 7 ans. (Julie Huon, 19 octobre 2001, p. 14)

Aucun forme *sergente*, même dans le corpus étendu ;

- *officier* : sur les 131 occurrences de *officier*, une seule réfère à une femme :

Les premiers élèves ont été les officiers, dit Marianne Van de Keere, **officier** responsable de la formation du commissariat. (Martine Vandemeulebroucke, 15 octobre 2001, p. 7)

Aucune forme féminisée *officière*, même sur l'ensemble de l'année 2001 ;

- soldat : la forme *soldate*, qui tend à se répandre aujourd'hui dans les médias suite à l'affaire de « Jessica Lynch, la jeune soldate américaine blessée en Irak, capturée puis libérée » (*Le Monde*, 28 décembre 2003) est absente du corpus. Par ailleurs, seule une occurrence de soldat, sur les 83 que compte notre corpus, réfère à une femme, dans l'expression figée « bon soldat » :

Anne Quevrin, bon soldat convaincu [de la famille royale], a évidemment rectifié le tir (...). (O. Van Vaerenbergh, 27 octobre 2001, p. 31)

On le voit à travers les termes choisis ici, les femmes sont absentes des métiers de l'armée (pour l'année entière 2001, nous recueillons seulement 3 formes *soldate*).

6. Femme + nom de profession

Nous avons recherché systématiquement dans le corpus les séquences du type : femme(-)nom de profession. Il nous semblait intéressant de recenser les professions concernées par cette structure ainsi que leur morphologie. Les 23 attestations de ce type rencontrées se répartissent comme suit :

- *femme* accompagne 16 noms de professions épiciques : *médecin*, mais aussi *commissaire*, *cadre*, *ministre*, *peintre* et *pilote*. Pour ces formes, dont seul le déterminant aurait servi à distinguer le sexe du référent, les auteurs ont ajouté une marque supplémentaire avec le lexème *femme*, semblant par là insister sur le fait que le référent est une femme ;
- *femme* accompagne 4 noms au masculin : *policier*, *soldat* et *écrivain*. Ici, la tournure permet d'éviter les mots *soldate*, *écrivaine* et *policière*, qui ne sont pourtant pas absents de notre corpus (9 *écrivaine* et 10 *policière(s)*) ;
- *femme* accompagne 4 noms de profession employés à la forme du féminin : *femme magistrate* (2 fois) et *femmes potières* (2 fois). La tournure semble ici quelque peu redondante à l'utilisation des formes féminisées. Pour les cas de *magistrate*, il s'agit pour l'auteur de l'article d'insister sur le fait que la personne est la première femme à exercer cette fonction¹⁰ :

Le 12 novembre 1948, elle devient officiellement **la première femme magistrate** nommée en Belgique. (Patrice Leprince, 13 novembre 2001)

Dans tous les cas, ces tournures reflètent l'envie, de la part des journalistes, d'indiquer clairement que le référent est une femme.

7. La variation chez les journalistes

Les trois extraits qui suivent illustrent la variation pratiquée par les journalistes. Si, comme nous l'avons dit, l'emploi des formes féminisées ne relève pas d'une consigne donnée à l'ensemble de la rédaction mais d'un choix personnel du journaliste, il n'est pas rare que celui-ci n'ait pas fixé sa pratique, preuve de l'évolution du phénomène. Sans avoir analysé systématiquement les articles en fonction de leurs auteurs, nous avons pu constater que si, pour certains, l'emploi du féminin pour certaines professions est devenu la norme, d'autres varient d'un article à l'autre, et parfois au sein d'un même article.

Pour le même référent, le journaliste emploie ici les formes *doctoresse*, *femme médecin* et *médecin*, ce dernier n'étant pas féminisé puisque accompagné de marques morphologiques du masculin (*ce* et *il*).

Anvers Des soupçons de plus en plus lourds **La doctoresse** a peut-être fait une deuxième victime [TITRE]

¹⁰ On retrouve la même manière de procéder dans un article notant systématiquement *gouverneure* et où l'on a *femme gouverneure* dans :

Double bonus: propulsée à la tête de l'Etat, elle en est la première femme - et mère - **gouverneure**. (Nathalie Salengros, 31 mars 2001, p. 46)

Une **femme médecin** de 44 ans, interne à l'hôpital Van Enschoot à Willebroek, est soupçonnée d'avoir assassiné un sexagénaire, le 31 juillet 2001. **Elle** est sous mandat d'arrêt depuis le 24 octobre.

La doctoresse aurait administré, sans raison apparente, deux injections mortelles (voir "Le Soir" du 12 novembre), mais aurait aussi débranché l'appareil respiratoire. Aucune discussion sur le cas de ce patient n'avait été organisée au sein de l'hôpital et aucune demande d'euthanasie n'avait été formulée.

Mais **ce médecin** a-t-il, une semaine auparavant, assassiné de manière identique un homme de 69 ans, de Londerzeel?

C'est ce que pense le fils de ce monsieur qui a introduit une plainte auprès du parquet d'Anvers. Selon lui, l'homme en question n'attendait plus que de quitter l'hôpital quand la **femme médecin** lui a administré deux injections fatales. Le parquet confirme l'enquête sur un éventuel assassinat et cherche à savoir s'il existe des liens entre les deux cas. (Eddy Surmont, 1^{er} décembre 2001, p. 5)

Dans l'article suivant, le journaliste alterne, *la gouverneur* avec un *madame le gouverneur*.

Une course attira particulièrement l'attention des foules: la "celebrity race". Une bonne dizaine de stars se sont prêtées au jeu dont le bourgmestre Jean Demannez (*C'est ça, mon cuistax?*), le fringant André Lamy (*comment ça démarre, ce brol?*), **la gouverneur** du Brabant Véronique Paulus de Châtelet (*Je ne crains rien: j'ai tout organisé pour ma succession*) et le célèbre couple cannois Gaëtan Vigneron (RTBF)-Corinne De Permentier, la bourgmestre de Forest (*Et si ça brûle, il est où, l'extincteur?*)

(...) Quant à **madame le gouverneur** (sixième), elle s'est plantée deux fois dans le virage de "la petite vache". Commentaire de Demannez, dixième: *Je me devais de laisser passer devant moi la gouverneur. C'est ma seule véritable opposition à Saint-Josse...*(François Robert, 5 juin 2001, p. 10)

Dans ce troisième extrait, on peut voir que le journaliste féminise *magistrate* mais que, pour le même référent, il utilise le masculin *substitut*, terme dont le féminin *substitute* n'est pas rare dans notre corpus. Par ailleurs, le journaliste conclut l'article en indiquant *Mlle*, dénotant par là l'état civil de la magistrate¹¹.

Nous considérons cette infraction comme un manque de civisme, justifie **Françoise Baudru, substitut du procureur du Roi**. (...) *Les gens sont assez surpris et expliquent à l'audience qu'ils étaient prêts à payer une transaction*, enchaîne **la magistrate**, qui rappelle que seuls les titulaires d'un document du ministère de la Santé sont autorisés à utiliser ce type de parking.

(...) *Il existe évidemment d'autres places pour les gens valides*, conclut **Mlle Baudru**. (Nicolas Druetz, 29 novembre 2001, p. 18)

Conclusion

De l'analyse de notre corpus et des termes choisis, nous pouvons dégager quelques constantes. Ainsi, certaines professions semblent toujours exclusivement exercées par des hommes. Parmi l'analyse des noms de professions concernés par cette étude, c'est le cas notamment des métiers de l'armée (*colonel, sergent, lieutenant, soldat*) ou encore de *huissier* ou *chirurgien*. Pour les professions ou fonctions dans lesquelles les femmes sont présentes, on constate que la manière de nommer celles-ci varie grandement d'une fonction à l'autre : ainsi, si pour des termes comme *échevine, députée* ou *pharmacienne* les référents féminins sont presque exclusivement dénotés par des noms et déterminants aux marques morphologiques du féminin, un grand nombre d'occurrences dénotant des femmes qui exercent des fonctions

¹¹ Le Conseil de la langue recommande l'utilisation généralisée de *madame*.

prestigieuses sont au masculin. Ainsi par exemple, dans notre corpus, *docteur* et *procureur* sont plus fréquemment accompagnés de déterminants au masculin qu'au féminin, pour des référents féminins. On constate par ailleurs que la féminisation semble se faire pour des termes sur lesquels les opposants au décret s'étaient focalisés : *sauteuse* ou *coureuse*, connotés comme sexuels au féminin (plus qu'au masculin ?), se retrouvent dans le corpus. De notre corpus émerge également l'absence de l'usage, aujourd'hui vieilli, qui consiste à donner à une femme le grade féminisé de son mari.

Néanmoins, mis à part quelques cas clairs, la plupart des items que nous avons sélectionnés montrent une grande variation dans les pratiques, non seulement entre journalistes, mais aussi pour un même journaliste entre différents articles, voire au sein même d'un seul article. Il s'agit sans doute d'autant de façons d'essayer « la bonne formulation ».

Cette variation est la preuve d'un usage encore flottant, d'une évolution en cours. C'est évidemment à l'usager de trancher. Les règles de féminisation proposées par le Conseil de la langue lui permettent de le faire dans un cadre défini, et l'encouragent à reconnaître à la femme, à travers la langue, la place qui est celle qu'elle occupe au XXI^e siècle.

Références

- Boel E. (1976). Le genre des noms désignant les professions et les situations féminines en français moderne. *Revue Romane* vol. (XI/1) : 16-73.
- Brick N. et Wilks Cl. (2002). Les partis politiques et la féminisation des noms de métier. *French Language Studies*, vol. (12) : 43-53.
- Fleischman S. (1997). The Battle of feminism and *Bon Usage* : Instituting Nonsexist Usage in French. *The French Review*, vol. (70/6) : 834-844.
- Fujimura I. (à paraître). La féminisation des noms de métiers et de titres dans la presse écrite française de 1988 à 2001. *Mots*.
- Houdebine A.-M. (1987). Le français au féminin. *La linguistique*, vol. (23/1) : 13-34.
- Khaznadar E. (2000). Masculin et féminin dans la dénomination humaine : linguistique et politique. Aperçu de la pratique québécoise. *Le français moderne* : 141-170.
- Larivière L.-L. (2001). Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique. *Revue québécoise de linguistique*, vol. (29/2) : 16-31.
- Mathieu M.-J. (1999). La France. La féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions : un bilan encourageant. *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Français & Société*, vol. (10) : 45-63.
- Moreau M.-L. (1999). La Communauté française de Belgique. La féminisation des termes de professions en Belgique francophone. *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Français & Société*, vol. (10) : 65-78.
- Moreau M.-L. (2001). La féminisation des textes : quels conseils à la politique linguistique ? *Revue PArole*, vol. (20) : 287-313.
- Muller Ch. (1994). Du féminisme lexical. *Cahiers de lexicologie*, vol. (65) : 103-109.
- Planelles Iváñez M. (1996). L'influence de la planification linguistique dans la féminisation des titres en France et au Québec : deux résultats différents en ce qui a trait à l'usage. *Revue québécoise de linguistique*, vol. (24/2) : 71-106.
- Wilks Cl. Brick N. (1997). Langue non sexiste et politique éditoriale. *Modern and Contemporary France*, vol. (5/3) : 297-308.